



## DEMANDES SALARIALES

La revendication adoptée consiste en une augmentation sur 3 ans :

- 1<sup>ère</sup> année : une hausse de 2 dollars de l'heure sur l'ensemble des taux horaires de façon à accélérer le rattrapage des salaires.
- 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année : une hausse de 3% par année pour l'ensemble des taux horaires.

Elle comprend aussi un mécanisme de protection du pouvoir d'achat, si l'inflation réelle dépasse les 2% une année, s'appliquant également aux personnes salariées, hors taux, hors échelle.

	Demandes de la CSQ	Offres gouvernementales
<b>Salaire</b>	2020 : 2 \$ de l'heure	2020 : 1,75 %
	2021 : 3 %	2021 : 1,75 %
	2022 : 3 %	2022 : 1,5 %
		2023 : 1 %
		2024 : 1 %
		Un montant forfaitaire de 1 000 \$ pour les employées et les employés au sommet de leur échelle salariale le 31 mars 2020.